

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00300
Propriétaire(s) : 688831 Ontario Inc.
Emplacement : 1125, 1133, 1149, rue Parisien
Quartier : 11- Beacon Hill-Cyrville
Description officielle : partie du lot 26, conc. 2 (façade des Outaouais)
Zonage : IL2 F(0.7) H(14)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle comprendra deux entrepôts libre-service, tandis que l'autre parcelle sera occupée par un bâtiment résidentiel existant.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 29,1 mètres sur la rue Parisien et une de 20,7 mètres sur la rue Marchand. Sa superficie sera de 606 mètres carrés. La parcelle est occupée par la maison de plain-pied située au rue Parisien.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 1 et 2 du plan soumis. Il aura une façade 95 mètres sur la rue Parisien sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 9 154 mètres carrés. La parcelle est occupée par les deux entrepôts libre-service situés aux 1133 et 1149, rue Parisien.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle occupée par le bâtiment résidentiel existant ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-17/A-00266) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.